

FICHE - Mouvement des agriculteurs (2024-2025) : les raisons de la colère

Source : lemonde.fr

Des blocages et des manifestations

Dès le mois d'octobre 2023, le mécontentement gronde chez les agriculteurs. A l'initiative, entre autres, du syndicat agricole majoritaire, la FNSEA, des panneaux signalétiques comme ceux des entrées d'agglomération, sont retournés, geste symbolisant une croyance profonde chez nombre d'agriculteurs : « on marche sur la tête. » En janvier 2024, le mouvement s'intensifie, d'abord au départ de la région toulousaine, puis bientôt dans toute la France. Les barrages routiers se multiplient faisant craindre au gouvernement le développement d'un mouvement incontrôlable, à l'instar de celui des « Gilets jaunes » à l'automne 2018. Les engins agricoles, des produits aussi odorants que le purin ou le lisier donnent en effet à cette profession un fort pouvoir perturbateur. Les syndicats agricoles n'ont pas toujours donné le sentiment de maîtriser totalement un mouvement parti de la base et du terrain. En décembre 2025, de nouveaux mouvements d'ampleur prennent naissance en Occitanie en relation avec l'épidémie de dermatose nodulaire atteignant le cheptel bovin.

Les causes du malaise : quelles revendications ?

Cette soudaine mobilisation ne peut surprendre l'étudiant en BCPST ou en TB, tant les racines du malaise sont anciennes et profondes. N'oubliez pas que les agriculteurs constituent une catégorie professionnelle très diverse. Les revendications le sont tout autant. On peut les distinguer en deux grandes catégories :

Des causes structurelles (de long terme)

- La plus importante concerne les revenus que beaucoup jugent insuffisants. Beaucoup d'agriculteurs ont le sentiment de ne pas parvenir à vivre dignement de leur travail, malgré les aides de la PAC. Selon l'INSEE, c'est la profession qui rencontre le taux de pauvreté le plus important : 17% des agriculteurs se placent en-dessous du seuil de pauvreté (moins de 60% du revenu médian) contre 9% pour l'ensemble de la population. Ce chiffre se double de très fortes inégalités à l'intérieur même de la profession. Ainsi, en bas de l'échelle, les éleveurs laitiers ou les producteurs de viande (bovins, ovins) sont les plus fragilisés d'autant que s'ajoute à cela une forte variabilité des cours du lait ou de la viande d'une année sur l'autre, rendant difficile tout projet de long terme.
- Les conditions de travail sont pourtant difficiles (peu de vacances, nombreuses heures de travail) : beaucoup d'agriculteurs ressentent un manque de considération de la part du reste de la population.
- Les agriculteurs se plaignent aussi des lourdeurs administratives et demandent des mesures drastiques de simplification : en particulier, la PAC a mis en œuvre toute une série de mesures environnementales (BCAE) conditionnant le versement des aides au respect de la biodiversité et à la limitation des émissions de GES (maintien des haies,

zones enherbées non traitées, respect des zones humides, réimplantation de prairies...). Les agriculteurs accusent ces mesures de leur donner du travail supplémentaire sans compensation financière.

- Il existe enfin des causes profondes plus locales : les attaques de prédateurs (loup, ours) dans les secteurs d'estives de montagne, le développement d'épizooties (maladies qui frappent les animaux) comme par exemple la grippe aviaire qui touchent les élevage de canards ou d'oies, particulièrement dans le sud-ouest.

Des causes conjoncturelles (dues à l'actualité immédiate)

- Le contexte de forte inflation des prix (2022-2023) mais aussi la hausse des taxes sur le gazole non routier a fortement augmenté les coûts de production et limité les marges d'exploitation.
- Dès février 2022, l'UE a décidé de soutenir l'Ukraine dans son effort de guerre contre la Russie en levant temporairement les droits de douane sur les importations (droits qui n'existent pas au sein de l'UE) ouvrant la voie à une nouvelle concurrence. Les agriculteurs ukrainiens qui ne subissent pas les normes de production exigeantes existant au sein de l'UE vendent à des prix très inférieurs : les agriculteurs français et européens dénoncent cette concurrence déloyale.
- En décembre 2025, l'apparition d'une crise sanitaire (dermatose nodulaire) dans des troupeaux de bovins d'Ariège, de Haute-Garonne relance les manifestations. Les éleveurs s'opposent farouchement aux abatages de troupeaux entiers que préconise le gouvernement et que mettent en œuvre les vétérinaires. Cette crise montre une fracture au sein des mouvements des syndicats agricoles : la Confédération paysanne et la Coordination rurale soutiennent le mouvement. La FNSEA, syndicat majoritaire, soutient les mesures gouvernementales.

Les décisions gouvernementales : des solutions de court terme

Craignant une contagion et une aggravation de la crise, le gouvernement de Gabriel Attal a rapidement fait des annonces dont on pourra reprocher le caractère de court terme, ne répondant pas pleinement aux enjeux profonds : comment parvenir à une agriculture durable avec des revenus décents, une agriculture plus respectueuse de l'environnement et une pleine souveraineté alimentaire de l'UE ?

On peut les résumer en 3 catégories :

- Un recul sur certaines dispositions à visée écologique : la hausse de la taxe sur le gazole non routier (utilisé par les tracteurs, les moissonneuses-batteuses) est annulée ; la France demande à l'UE de renoncer au chiffre de 4% de terres en jachère obligatoire (permettant aux terres de se régénérer naturellement et de développer une biodiversité) ; mise en pause du plan Ecophyto (visant initialement à diminuer de moitié l'utilisation de pesticides d'ici à 2030)...
- Le versement d'aides financières d'urgence : par exemple, 50 millions d'€ pour les éleveurs confrontés à la MHE (maladie touchant les bovins) ou pour la filière bio ; des aides ciblées pour les éleveurs laitiers ; des mesures de contrôle de la mise en œuvre de

la loi EGALIM qui vise à mieux protéger les revenus des agriculteurs dans leur rapport à la grande distribution et aux industriels.

- Viser à faciliter la transmission des exploitations entre agriculteurs dont on connaît la grande difficulté à trouver des repreneurs.
- Dans le cas de la crise de la dermatose nodulaire (décembre 2025), le déploiement d'une campagne de vaccination à l'échelle nationale pour limiter l'abatage des bêtes que les agriculteurs réprouvent.